

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauceuse : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salins : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005163

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Campus Bouloie - TEMIS - Convention entre GBM et l'Université de Franche-Comté pour le financement d'un marché public relatif à la définition d'un positionnement, d'une identité et d'un support vidéo

Enseignement supérieur et Recherche - Campus Bouloie – TEMIS - Convention entre GBM et l'Université de Franche-Comté p our le financement d'un marché public relatif à la définition d'un positionnement, d'une identité et d'un support vidéo

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « CAMPUS »	Montant de l'opération : 15 000 € en dépenses, 7 500 € en recettes
<i>Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

Résumé :

Le campus Bouloie-TEMIS, sur la période 2020-2023 (phase travaux), connaîtra des mutations profondes afin d'accroître son attractivité au niveau régional et national. Grand Besançon Métropole (GBM) investit sur l'ensemble des opérations du campus Bouloie-TEMIS 8,8M € HT et l'Université de Franche-Comté (UFC) 4,2 M €. Le présent rapport vise à conclure une convention entre l'UFC et GBM afin de financer de manière paritaire une mission visant à la définition d'un positionnement, la création d'une identité et d'une vidéo qui permettront de développer une communication unifiée tout au long du déploiement de ce grand projet.

I. Contexte

Le campus de la Bouloie concentre plus du tiers de la population étudiante de Besançon et constitue un centre névralgique pour les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation avec :

- l'Université de Franche-Comté et plus spécifiquement les disciplines scientifiques, de droit et de STAPS;
- l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon;
- l'École Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques;
- l'Institut Supérieur d'Ingénierie de Franche-Comté (Génie Biomédical);
- la Technopole TEMIS composée de laboratoires de dimension internationale (FEMTO-ST), d'entreprises, d'un pôle de compétitivité et d'une Maison des Microtechniques ayant fonction de pépinière;
- la Fabrika, lieu de diffusion de la culture scientifique et technique.

Ce campus concentre par ailleurs toutes les fonctions d'un campus autonome (Résidences universitaires, restauration, services sociaux, Maison des Etudiants, Bibliothèques universitaires, terrains de sports, espaces arborés).

Sur la période 2018-2023, GBM investit à hauteur de 8,8 M € HT et l'UFC 4,2 M € pour :

- La construction d'un nouveau bâtiment pour l'école d'ingénieurs en biomédical (ISIFC),
- La création d'un Jardin des Sciences,
- La rénovation de la bibliothèque universitaire de Sciences et Sport pour y intégrer un Learning Centre,
- La rénovation du campus sport (AREA Sport),
- La réhabilitation de bâtiments (Métrologie A, B, C et Droit),
- L'aménagement du patrimoine non bâti.

Le projet est marqué par une ambition forte dans sa composition et son objet : rayonner par son ouverture, sa convivialité, sa solidarité, sa dimension environnementale. Une politique de communication unifiée doit pouvoir être déployée afin de contribuer à l'attractivité du campus.

II. La définition d'un positionnement, la création d'une identité et d'une vidéo pour la communication de l'opération de modernisation du campus Bouloie-TEMIS

Au regard de l'ampleur du projet, les partenaires de la coopération souhaitent développer un plan de communication de long terme à destination des habitants et des communautés universitaires tout au long de son déploiement en phase travaux (2020-2023). Dans le cadre d'un marché public, il a été commandé une mission de définition d'un positionnement, la création d'une identité et d'une vidéo qui permettront de déployer une communication unifiée mettant en valeur :

- les orientations du masterplan du campus Bouloie-TEMIS ; campus hybride, campus piéton et vélo, campus convivial et solidaire, campus ouvert sur la ville,
- les qualités remarquables du campus : architecture, cadre paysager,
- les transformations attendues.

Les attendus de la mission devront s'inscrire dans le cadre de la marque territoriale "Besançon Booster de Bonheur" et de la charte de l'Université de Franche-Comté.

III. Proposition

Il a été décidé entre l'UFC et GBM de cofinancer la mission décrite ci-dessus de manière paritaire :

- L'UFC : 7 500 € TTC
- GBM : 7 500 € TTC

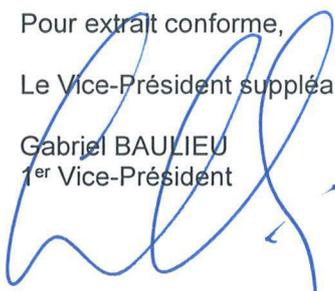
GBM assurant la maîtrise d'ouvrage de la totalité des projets du campus, à l'exception du Jardin des Sciences, il est convenu entre les partenaires que GBM s'acquittera dans un premier temps de l'ensemble du coût de l'opération (15 000 € TTC). Une convention relative à l'attribution d'un co-financement à GBM par l'UFC (Annexe 1) est donc nécessaire pour définir notamment les obligations des partenaires et les modalités de versement du co-financement.

Mme S. PESEUX et MM. JL. FOUSSERET, Y. POUJET et A. POULIN(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention de co-financement présentée en annexe 1,**
- **autorise M. le Président à signer la convention de co-financement présentée en annexe 1.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 5